



Avril 2008

Synthèses n° 2008/16

Suspension des jachères obligatoires et flambée des cours profitent au blé tendre

En 2008, l'emblavement des céréales pourrait augmenter de 500 000 hectares. La Commission européenne a en effet décidé de suspendre, au moins pour 2008, l'obligation de mise en jachère. Les cours des céréales ont en outre flambé, en raison d'une forte demande et de disponibilités limitées.

En 2008, le blé tendre serait la culture céréalière qui augmenterait le plus en surface

Cette augmentation serait d'environ 300 000 hectares. L'emblavement total devrait ainsi approcher 5,1 millions d'hectares. Il augmenterait de plus de 6 % par rapport à 2007, sur l'ensemble des régions françaises.

Le Poitou-Charentes croîtrait le plus, de près de 12 %. Il passerait ainsi au troisième rang des régions françaises en surfaces, au détriment de la Champagne-Ardenne qui perdrait une place. Les semis de la région Centre et de la Picardie seraient en hausse de 5 % et celles-ci resteraient les deux principales régions productrices de blé tendre. En 2008, la production française de blé tendre pourrait ainsi fournir un supplément avoisinant cinq millions de tonnes, dont 2,2 millions de tonnes seraient liées aux augmentations de surfaces et le reste au retour à un rendement moyen de 70 q/ha.

L'accroissement des surfaces pourrait s'expliquer par la flambée des cours

et la suspension de l'obligation de jachères. La levée du gel a en effet été décidée au moins pour 2008 par la Commission européenne. Quant à la cotation du blé tendre sur les marchés

financiers, sa valeur a presque doublé en une année pour atteindre un haut niveau au moment des semis. En 2008, le niveau des cotations devrait rester élevé selon l'USDA (United

En début d'année, l'enquête Terres labourables est la principale source des estimations de prévisions de semis

La présente étude s'appuie sur l'exploitation de l'enquête Terres labourables réalisée par le Scees entre novembre 2007 et janvier 2008.

L'objectif essentiel de cette enquête annuelle est d'estimer les rendements des principales cultures en terres labourables aux trois niveaux, départemental, régional et national. Elle sert également à l'estimation précoce de l'évolution des surfaces cultivées. Elle est effectuée par sondage auprès de 13 000 exploitants agricoles. Le questionnaire porte sur la surface principale et le rendement de l'en-

semble des cultures présentes sur l'exploitation, ainsi que sur les prévisions de semis pour l'année suivante.

Il est important de savoir qu'il s'agit d'intentions de semis qui, pour certaines cultures, sont encore loin de la période de semis elle-même. C'est la raison pour laquelle les prévisions de début d'année font l'objet d'un ajustement mensuel en cours d'année par le Scees. Ces chiffres officiels actualisés sont publiés chaque mois dans les Infos rapides Grandes cultures et fourrages, consultables sur le site Agreste.

States Department of Agriculture), compte tenu du bas niveau des stocks et de la forte demande mondiale.

Par rapport à 2007, la surface de l'orge augmenterait de 55 000 hectares...

La surface de l'orge approcherait au total 1,8 million d'hectares, augmentant de plus de 3 % par rapport à 2007. Les surfaces emblavées seraient en hausse ou en baisse selon les régions françaises. Elles s'étendraient dans les deux premières régions productrices d'orge, respectivement la Champagne-Ardenne (+ 5 %) et le Centre (+ 8 %). En 2008, la production d'orge fournirait un supplément de 1,7 million de tonnes, dont 350 000 tonnes liées aux gains de surface.

Cet accroissement des surfaces est du, comme pour le blé tendre, à la suppression des jachères et à la flambée des cours au moment des semis d'orge d'hiver. Au cours de la campagne 2007/2008, le cours de l'orge augmente fortement comme pour la plupart des céréales, malgré un décrochement en début d'année.

En 2008, ce sont les surfaces qui progresseraient le plus

Cultures	Variation des surfaces en milliers hectares 2008/2007	Évolution des surfaces en % 2008/2007
Céréales	+ 475	+ 5,2
Blé tendre	+ 310	+ 6,5
Blé dur	- 55	- 12,3
Orge	+ 55	+ 3,2
Maïs	+ 140	+ 9,1
Triticale	+ 30	+ 9,5
Autres céréales	- 5	- 3,8
Oléagineux	- 170	- 7,8
Colza	- 185	- 11,5
Tournesol	+ 25	+ 5,1
Autres oléagineux	- 10	- 7,9
Protéagineux	- 35	- 16,3
Betteraves industrielles	- 50	- 12,3
Pomme de terre	- 5	- 4,4
Maïs fourrage	+ 65	+ 4,8
Total Grandes cultures	+ 280	///
Jachères	- 370	- 30,1

Source : Agreste - Enquête Terres labourables

... et les surfaces en maïs grain de 9 %

Les surfaces de maïs grain dépasseraient 1,6 million d'hectares, et retrouveraient dès lors le niveau de 2005, augmentant ainsi de 140 000 hectares. Les trois premières régions productrices de maïs bénéficieraient d'emblavements en hausse, respectivement pour l'Aquitaine (+ 9 %), le Poitou-Charentes (+ 15 %) et la région Midi-Pyrénées (+ 9 %). Quelques régions prévoiraient au contraire des baisses de surface, principalement les Pays de la Loire et la Bretagne.

En 2007, la cotation du maïs avait atteint de nouveaux records. Cependant, depuis début 2008, les cours du maïs sont à la baisse, même s'ils restent à un niveau élevé. En outre, l'insuffisance des pluies hivernales et la vive concurrence d'autres cultures, surtout du blé et du tournesol, pourraient réduire les augmentations de surface initialement prévues.

À l'inverse, les surfaces en colza diminueraient de 185 000 hectares

Les surfaces de colza dépasseraient 1,4 million d'hectares, encore au-dessus du niveau de 2006. La diminution des surfaces est estimée à plus de 11 % par rapport à 2007 pour l'ensemble des régions françaises. Les surfaces de colza de la totalité des principales régions productrices de colza sont en repli. Elles diminueraient de 9 % dans la région Centre, de 10 % en Champagne-Ardenne et de 3 % en Bourgogne. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette baisse des surfaces prévues en 2008. D'une part, les rendements médiocres des deux dernières campagnes, dus à une météo défavorable, ont déçu certains agriculteurs. D'autre part, au moment de la décision des semis en août-septembre, le cours du colza avait beaucoup moins augmenté que celui des céréales, et la suppression des jachères n'avait pas encore été décidée. Enfin, la prime européenne d'aide aux cultures énergétiques (ACE), a été réduite de 30 % en raison d'un dépassement du plafond fixé par la Commission européenne. Cependant, la perte de production française pour 2008 pourrait se limiter à moins de 50 000 tonnes. En effet, le

niveau du rendement en 2007 a été relativement faible à 29 q/ha, alors qu'il pourrait dépasser 32 q/ha en 2008, sur la base du rendement moyen des cinq dernières années. Cette hausse probable des rendements pourrait compenser en grande partie la baisse prévue des surfaces. Si le niveau de rendement était égal à celui de 2007, la perte de production en 2008 dépasserait en effet 500 000 tonnes.

En 2008, la betterave industrielle subit la réforme de l'OCM sucre qui pourrait réduire les surfaces de 12 % par rapport à 2007

Les surfaces de betterave industrielle atteindraient 340 000 hectares, leur plus bas niveau depuis plus de trente ans. Elles baisseraient ainsi de 50 000 hectares. Les surfaces diminueraient dans l'ensemble des régions françaises productrices. Les surfaces de betterave industrielle diminueraient de 13 % en Picardie, de 8 % en Champagne-Ardenne et de 9 % en Nord - Pas-de-Calais.

Cette baisse des surfaces est due essentiellement à la mise en place de

En 2007, le rendement des céréales est en baisse

Cultures	Variation des rendements (en q/ha) : 2007/ moyenne des 5 années précédentes	Évolution des rendements (en %) : 2007/ moyenne des 5 années précédentes
Céréales	- 4,5	- 6,4
Blé tendre	- 7,6	- 10,5
Blé dur	- 3,2	- 6,8
Orge	- 7,7	- 12,1
Maïs	+ 10,9	+ 13,0
Triticale	- 6,3	- 12,1
Autres céréales	- 4,2	- 9,3
Oléagineux	- 1,3	- 4,4
Colza	- 4,0	- 12,1
Tournesol	+ 2,1	+ 9,2
Autres oléagineux	- 0,3	- 1,2
Protéagineux	- 5,0	- 11,5
Betteraves industrielles	+ 62,3	+ 8,0
Pomme de terre	+ 31,3	+ 8,2
Maïs fourrage	+ 10,7	+ 9,0

Source : SAA

la réforme de l'OCM sucre. Celle-ci a entraîné des abandons volontaires des droits betteraviers, afin de pouvoir bénéficier d'indemnités. Ainsi, au 1^{er} janvier 2008, les industriels ont abandonné 490 000 tonnes de quota sucre, sur un total de 3,3 millions de tonnes avant la réforme. Cette réforme devrait préserver la possibilité de cultiver des betteraves, en garantissant un revenu minimum.

Le niveau des surfaces en betteraves hors quota (alcool, éthanol et sucre industriel) est difficile à quantifier. Le faible prix des contrats proposés par les industriels pour ces betteraves hors quota les rend peu intéressants pour les agriculteurs, notamment en comparaison des céréales aux cours très attractifs. Cependant, les besoins industriels augmentent, et les surfaces en betteraves hors quota pourraient rester stables en 2008.

En 2008, la jachère obligatoire est suspendue

La Commission européenne a décidé de suspendre la jachère obligatoire, au moins pour l'année 2008. Selon l'enquête Terres labourables, les surfaces en jachère pourraient ainsi diminuer en France de 370 milliers d'hectares. Cela correspondrait à une diminution de 30 % par rapport à 2007. La surface théoriquement disponible, soit 1,2 million d'hectares, ne peut pas être totalement utilisée pour les grandes cultures. En effet, la remise en culture des jachères se heurte à une certaine inertie, tout au moins pour celles qui ont été liées de façon permanente à une faible productivité, ou des difficultés de culture (dimension, accessibilité, pente, etc.). Les terres qui resteront en jachère peuvent être estimées au minimum à 400 000 hectares environ. A contrario, les 800 000 hectares restants pourraient être mobilisés plus ou moins rapidement. En 2004, pourtant, le passage du taux de gel de 10 à

5 % n'avait permis de réduire la jachère que de 170 000 hectares. Sur la base de ces indications, la faible diminution des surfaces en jachère prévues en 2008 malgré une disponibilité théorique importante pourrait en partie s'expliquer.

Créée en 1992 par la politique agricole commune (Pac), la jachère obligatoire a été mise en place dans une situation de surproduction. La mise en jachère obligatoire a toujours été considérée comme une variable d'ajustement de la production mais elle n'est plus d'actualité. Au contraire, les stocks mondiaux de céréales sont au plus bas depuis trente ans pour le maïs, et douze ans pour le blé. Les cours des matières premières agricoles flambent. Le blé comme le maïs sont au plus haut depuis dix ans. En 2007, le taux de gel obligatoire sur les terres arables pour bénéficier des aides communautaires était de 10 %.

Sources

- Enquête Terres labourables, Scees
- Statistique annuelle agricole
- Office national interprofessionnel des grandes cultures
- Revue *Semences et Progrès*

Pour en savoir plus

Toutes les séries conjoncturelles sont présentes dans l'espace « Données en ligne » du site Internet de la statistique agricole : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Et aussi les publications Agreste Conjoncture :

- « Semis d'hiver : sole record pour les cultures d'hiver », Infos rapides Grandes cultures et fourrages, n° 1/10, février 2008.

Le Centre de documentation et d'information Agreste (CDIA) : ouverture le lundi, mardi et jeudi de 14 h à 17 h - Tél. : 01 49 55 85 85, Mél. : scees-cdia@agriculture.gouv.fr

Organismes et abréviations

ACE : Aide aux cultures énergétiques

OCM : Organisation commune de marché

OniGC : Office national interprofessionnel des grandes cultures

Pac : Politique agricole commune

SAA : Statistique agricole annuelle

USDA : United States Department of Agriculture (homologue américain du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche)



Agreste : la statistique agricole

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Secrétariat Général

SERVICE CENTRAL DES ENQUÊTES ET ÉTUDES STATISTIQUES

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 70007 - 93555 MONTREUIL SOUS BOIS Cedex

Tél. : 01 49 55 85 05 - Site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directeur de la publication : Philippe Bonneau

Rédacteur : Hervé Shoën

Composition : SCEES Beauvais

Dépôt légal : À parution

ISSN : 1274-1086

© Agreste 2008

Cette publication est disponible à parution sur le site Internet de la statistique agricole
www.agreste.agriculture.gouv.fr